

Système de paiements et de frais (SOPAF) – Ressources pour les familles



Cette ressource aide et accompagne les familles à mieux comprendre le SOPAF et à prendre de meilleures décisions.

Qu'est-ce que le SOPAF ?

SOPAF signifie System of Payments and Fees (Système de paiements et de frais). Le SOPAF permet de déterminer le montant que votre famille doit payer pour les services du programme Early Support for Infants and Toddlers (Soutien précoce aux nourrissons et aux tout-petits, ESIT). Certains services, comme les évaluations, sont toujours gratuits. Pour d'autres services, les familles peuvent être amenées à prendre en charge une partie des frais. Le montant que vous payez dépend de votre assurance, de la taille de votre ménage, de vos revenus et des services dont bénéficie votre enfant.

Vous devrez remplir les formulaires SOPAF correspondant au type d'assurance dont vous bénéficiez. Il vous sera demandé de donner votre consentement afin que votre prestataire puisse facturer votre assurance. La facturation de votre assurance aide votre prestataire à couvrir une partie des coûts liés à la prestation des services. Si vous refusez que votre assurance soit utilisée, vous pourriez devoir payer des frais mensuels.



Types d'assurances

Publique

Si vous bénéficiez d'Apple Health, les services resteront gratuits, même si vous refusez l'accès à votre assurance. Si vous êtes couvert par le Child Health Insurance Program (Programme d'assurance maladie pour enfants, CHIP), vous pourriez devoir payer des frais mensuels si vous refusez que votre assurance soit utilisée. Votre cotisation mensuelle sera calculée en fonction de la taille de votre ménage et des revenus de votre ménage.

Privée

Si vous avez une assurance privée ou TRICARE, vous pouvez choisir de payer vos tickets modérateurs et vos franchises, ou de payer une cotisation mensuelle (qui ne dépassera jamais le coût réel des services). Votre coordinateur de services peut vous aider à choisir la meilleure option. Si vous refusez l'accès à votre assurance, vous paierez une cotisation mensuelle calculée en fonction de la taille de votre famille et des revenus de votre foyer.

Assurance publique et privée

Si votre famille bénéficie d'Apple Health et d'une assurance privée, vous n'aurez aucun ticket modérateur ni franchise à payer.

Familles sans assurance ou ne fournissant pas de renseignements sur leur assurance

Si votre famille ne dispose pas d'assurance, ou si vous ne fournissez pas les renseignements concernant votre assurance, des frais mensuels vous seront facturés en fonction de la taille de votre famille et du revenu de votre ménage. Si vous refusez de communiquer vos renseignements sur vos revenus et vos dépenses, vous serez placé au niveau de paiement le plus élevé correspondant à la taille de votre famille.



Washington State Department of
CHILDREN, YOUTH & FAMILIES

Capacité de paiement

Si votre famille dispose d'une assurance privée ou du TRICARE, vous pouvez choisir de faire l'objet d'une évaluation de votre « capacité de payer ». Vos revenus seront comparés au seuil Federal Poverty Limit (fédéral de pauvreté, FPL). Si vos revenus sont inférieurs à 200 % du FPL, les services seront gratuits. Si vos revenus sont supérieurs à 200 %, vous pouvez choisir de payer vos tickets modérateurs et franchises ou de verser une cotisation mensuelle. L'évaluation de la « capacité de payer » est facultative et peut être demandée à tout moment.

Informations sur les revenus et les dépenses

Si votre famille paie des tickets modérateurs et des franchises, il n'est pas nécessaire de fournir des détails sur vos revenus et vos dépenses. En revanche, si votre famille paie des frais mensuels, ou lorsqu'une évaluation de la capacité de payer est effectuée ou qu'une demande d'exemption pour difficultés financières est présentée, ces renseignements sont nécessaires.

Dérogation pour difficultés financières

Si votre famille n'a pas les moyens de payer vos tickets modérateurs, vos franchises ou votre cotisation mensuelle, vous pouvez demander une dérogation pour difficultés financières. Votre coordinateur de services vous aidera à remplir la demande d'exemption, puis votre prestataire examinera votre dossier. Si l'exonération est approuvée, votre famille bénéficiera des services gratuitement. Si l'exonération est refusée, vous devrez prendre en charge vos tickets modérateurs, vos franchises ou vos frais mensuels. Une exonération peut être demandée à tout moment et nécessite une évaluation de la « capacité de payer ».

À quelle fréquence les formulaires doivent-ils être remplis ?

Toutes les familles doivent remplir les formulaires SOPAF chaque année et avant le début des prestations. Pour les familles bénéficiant d'une assurance privée ou du TRICARE, les formulaires seront mis à jour dès qu'un changement aura une incidence sur le montant à payer par votre famille.

Retards de paiement

Il est important d'effectuer vos paiements. Si votre famille n'est pas en mesure de le faire, veuillez contacter votre coordinateur de services afin de remplir l'évaluation de la « capacité de payer » et, si nécessaire, de demander une dérogation pour difficultés financières. Si les paiements sont en retard de 90 jours, les services peuvent être suspendus. Votre solde impayé peut être transmis à une agence de recouvrement.

Pour plus d'informations

Vous pouvez demander la politique SOPAF, les formulaires et le barème des frais auprès de votre coordinateur de services. Ils sont également disponibles sur le site Internet de l'ESIT à l'adresse <https://dcyf.wa.gov/services/child-dev-support-providers/esit/forms-publications>, sous la rubrique « Système de paiements et de frais – Politique et documents connexes ».